

# EMPIRE VIE

## CIRCULAIRE D'INFORMATION

**DATE :** Le 2 décembre 2013

**N° 2013-29**

**CATÉGORIE :** ASSURANCE

**DESTINATAIRES :** Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux et conseillers autonomes

**OBJET :** Ajout d'un conseiller attitré à une police

Parfois, un conseiller rencontre le client pour remplir la proposition et un autre conseiller est ensuite attitré à la police du client. S'il y a lieu, il est important que le client comprenne la situation et qu'il accepte qu'un conseiller autre que celui qui l'a aidé à remplir sa proposition soit attitré à sa police.

**Exigences** Si plus d'un conseiller participent à la vente et/ou au service de la police, ils devront respecter les exigences suivantes :

- Tous les conseillers doivent détenir un permis pour vendre des produits d'assurance.
- Tous les conseillers doivent être sous contrat auprès de l'Empire Vie et associés au même AGA.
- Tous les conseillers doivent recevoir une portion des commissions qui découlent de la vente de l'affaire.
- Le conseiller qui a rempli la proposition et vérifié l'identité du titulaire doit signer à titre de témoin de la signature de la personne à assurer et du titulaire dans la proposition, de même que dans le Rapport du conseiller. Tous les conseillers doivent signer le Rapport du conseiller.
- Il faut expliquer la présence de plus d'un conseiller dans le processus de vente au client et à l'Empire Vie au moment de soumettre la proposition.
- Le client doit reconnaître par écrit, dans la section des « Directives spéciales » de la proposition ou dans une lettre distincte, qu'il sait quel conseiller est attitré à sa police.

En procédant de cette façon, nous nous assurons que le client comprend qui est le conseiller attitré de sa police, qui aura accès à ses renseignements personnels et avec qui il doit communiquer lorsqu'il a des questions concernant sa police. Il est important de suivre cette procédure afin d'éviter toute problématique potentielle en matière de pratiques commerciales. Veuillez consulter la [circulaire d'information n° 2013-01 : Stratagèmes de prête-nom – révisé](#) pour plus de détails.

Si vous avez des questions, nous vous prions de communiquer avec l'un de nos représentants du Service à la clientèle au 1 800 561-1268. Vous pouvez également communiquer avec nous à [contracting@empire.ca](mailto:contracting@empire.ca).

**Compétence** Sheila Kingston, Directrice, Opérations, Assurance

